La pharmacopée suisse et les produits dangereux et toxiques

Autor(en): **Hilfiker, Roland**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **61 (1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-555948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

par les gaz brûlés du moteur ayant envahi la voiture à la faveur d'un défaut du tuyau d'échappement?

Des intoxications lentes peuvent amener des troubles chroniques

Deuxième point: A côté de l'intoxication aiguë, on a appris à connaître l'intoxication chronique, provoquée par des atmosphères peu chargées de gaz toxique, mais respirées pendant plusieurs heures ou, régulièrement quelque temps une ou plusieurs fois par jour. L'individu paraît toujours fatigué, il a des maux de tête inexplicables, des douleurs articulaires, etc. Peu à peu vient une atténuation de la mémoire, parfois de l'intelligence ou, parfois encore, des idées maniaques. Bien sûr, tout ceci peut avoir une foule de causes et il ne faut pas de prime abord, incriminer l'oxyde de carbone, mais, dans bien des cas, cela peut aussi provenir d'une fuite imperceptible de gaz ou d'une cheminée fissurée. Notons aussi que, dans ce dernier cas, à l'action de l'oxyde de carbone, s'ajoute l'action des «gaz de fumée», hydrocarbures non saturés, particulièrement abondants dans le cas où le combustible est du mazout et qui sont des poisons pour les nerfs.

Encore, un dernier mot sur ce sujet: si l'asphyxie par le gaz carbonique, nous l'avons dit, se guérit rapidement à condition que l'on soit intervenu à temps, il n'en est pas de même pour l'empoisonnement par l'oxyde de carbone. Cette intoxication, non seulement est plus lente à guérir, mais elle laisse souvent après des séquelles persistantes: douleurs articulaires, idées plus ou moins délirantes, etc.

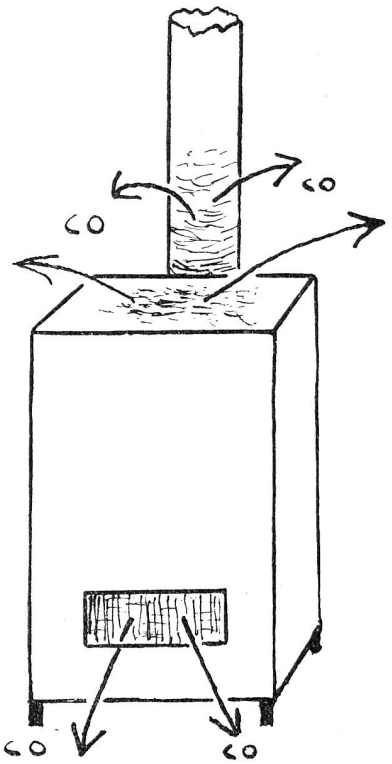

L'oxyde de carbone traverse aisément le fer chauffé au rouge!

Restons en là pour le côté médical de la question: nous l'avons fait remarquer nous ne sommes pas médecin, mais chimiste. Nous examinerons une autre fois la fabrication du gaz d'éclairage afin de définir les dangers de ce gaz.

Ne laissez pas traîner les produits portant des étiquettes imprimées en rouge ou sur fond noir!

La pharmacopée suisse et les produits dangereux et toxiques

Par Roland Hilfiker

La Pharmacopée se compose d'une Partie Générale qui contient toutes les prescriptions concernant la préparation et l'analyse des substances médicamenteuses et d'une Partie spéciale (la plus volumineuse) qui, au long de ses 1050, articles énumère et définit les médicaments, les drogues, les formes médicamenteuses les plus usitées.

Les médicaments peuvent appartenir à trois catégories:

1° *Les «Inocua»* substances dépourvues de toxicité, qui peuvent être livrées au public sans restriction et pour lesquelles il n'est pas prévu de dose maxima. Ces médicaments doivent être conservés dans des récipients munis d'une étiquette blanche avec caractères noirs.

Exemple: Bicarbonate de soude, sirop de tolu, vaseline, fleurs de mauve, etc.

2° *Les «Separanda»,* substances qu'il faut séparer des autres, car sans être à proprement

parler très dangereuses, elles ne sont pas totalement dépourvues de toxicité. Il est prévu pour ces Separanda une dose maxima simplex et une dose maxima pro die qui représentent des doses délivrées pour l'usage interne, prises en une fois (simplex) ou en 24 heures (pro die) et que le pharmacien ne peu dépasser à moins que le médecin ne le demande expressément en indiquant sur son ordonnance, en toutes lettres, la dose qu'il désire et en la faisant suivre par un point d'exclamation.

ATTENTION !
PRODUIT DANGEREUX !

Ne pas employer comme médicament

La dose maxima ne constitue pas une dose limite ou toxique et ne limite en aucune manière la liberté d'action du médicin. Elle a pour but d'éviter les intoxications qui pourraient provenir d'un lapsus calami ou de toute autre erreur. Le pharmacien doit donc se mettre en rapport avec le médecin qui aurait dépassé une telle dose sans la faire suivre par les signes conventionnels montrant que telle est bien son intention.

Un exemple nous montrera la façon dont on calcule la dose absorbée par un malade. Prenons le cas d'une potion qui contient 0,5 g de codéïne dans un volume de 150 cm^2 et que le malade absorbe par cuillerées à soupe à raison de 10 par jour. Une cuillerée à soupe contenant 15 cm^2, chaque prise de potion sera de 0,05 g, de codéïne, ce qui est la moitié de la dose maxima de ce médicament simplex, mais le malade absorbera dans la journée la totalité du flacon soit 0,5 g alors que la dose pro die de codéïne est de 0,3 g. Cette dose est donc fortement dépassée et le malade risquerait suivant les cas d'être fortement incommodé. Dans ce cas le pharmacien devra obtenir du médecin l'autorisation de diminuer la dose dans les limites de la Pharmacopée.

Attention
Usage vétérinaire

Les separanda doivent être contenus dans des flacons dont l'étiquette blanche porte des caractères rouges.

Exemple: Codéïne et sirop de codéïne, teinture d'iode, phénol, caféïne, onguent gris, etc.

*

3° *Les Venena* ou poisons, qui sont les substances les plus toxiques soit les sels d'arsenic, de mercure, certains alcaloïdes comme la strychnine et l'atropine. Ces substances ne sont jamais livrées au public sans ordonnance et sont enfermées dans une armoire spéciale, dans des flacons dont l'étiquette est noire avec lettres blanches. L'usage ménager de certaines substances toxiques comme l'alcali ou l'acide chlorhydrique (esprit de sel, acide muriatique) nécessite l'usage de flacons spéciaux portant des têtes de mort et l'inscription «Poison» afin d'éviter des confusions avec des boissons alimentaires.

Parmi les venena il faut encore mentionner les stupéfiants, qui sont des médicaments qui engendrent une accoutumance menant à la toxicomanie. Tous les pays du monde ont pris des mesures extrêmement sévères pour limiter le trafic des stupéfiants qui sont l'opium et ses dérivés (morphine, héroïne), la feuille de coca et son alcaloïde principal la cocaïne, le chanvre indien qui fournit le Haschich, ainsi qu'un certain nombre de spécialités utilisées pour la lutte

contre la douleur et la toux mais dont l'usage répété et immodéré peut être fatal. Ces stupéfiants sont placés dans une armoire fermée à clef et la clef est détenue par le pharmacien responsable de l'officine. L'Etat procède à un contrôle des stupéfiants: chaque pharmacien est tenu de faire un inventaire de son stock et de conserver les ordonnances qui portent des stupéfiants afin de les envoyer une fois par mois au service d'hygiène. Les stupéfiants ne peuvent en aucun cas être délivrés sans ordonnance médicale.

*

La troisième partie de la Pharmacopée contient des tableaux divers utilisés dans la pratique journalière par le pharmacien.

Datant de 1934, la Pharmacopée V a été quelque peu dépassée par les événements et comme notre pays ne peut se payer le luxe, comme les U. S. A. de faire paraître presque tous les deux ans une pharmacopée nouvelle, on a prévu de publier des suppléments qui per-

USAGE EXTERNE

Huile camphrée

mettent à la pharmacopée d'inclure les nouveautés et de tenir compte des plus récentes acquisitions de la matière médicale.

Le premier supplément, paru en 1948, a été décrété partie intégrante de la Pharmacopée

suisse. A part les articles nouveaux, le supplément apporte des modifications au texte de la Pharmacopée de 1934, modifications rendues

NE PAS AVALER

Acétate d'alumine

nécessaires soit par une rédaction défectueuse de cette dernière soit par des considérations basées sur l'expérience.

Parmi les modifications, une d'elles aura certainement frappé le public, c'est la suppression du terme «usage externe» qui revêtait autrefois toutes les formes médicamenteuses qui n'étaient pas utilisées par la voie buccale. Or, dans le cas de suppositoires, on pouvait admettre qu'il ne s'agissait pas d'usage externe comme c'était le cas pour une pommade. On a donc remplacé l'ancienne notation par «Ne pas avaler» qui est apposé aussi bien sur les pommades et les collyres que sur les suppositoires, les gouttes nasales, les gargarismes. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il serait mortel d'avaler une goutte de liquide en se gargarisant, ni qu'une goutte nasale coulant dans la gorge puisse être nuisible. En ceci, cette notation n'est peut-être pas beaucoup plus heureuse que la précédente.

Dernière LÉPROSERIE *de France*

PAR PIERRE A. MOSER

A LA VALBONNE

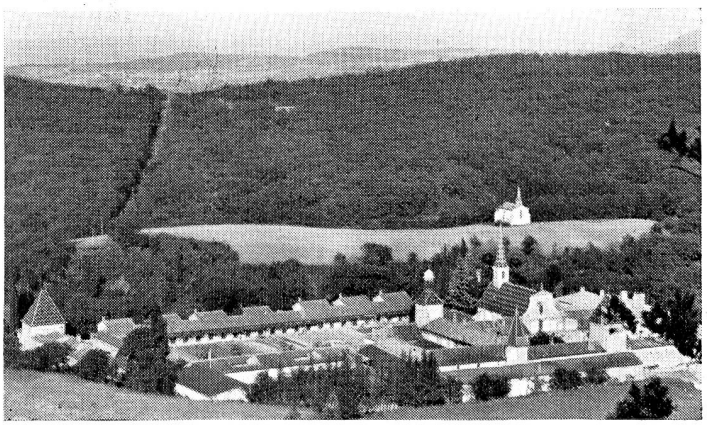

Mes souvenirs de gosse, de notre livre d'histoire illustré ou du sombre roman d'aventure de «La Flèche noire», évoquent un pauvre malheureux, tout habillé de blanc, le visage sous la cagoule, aveugle, s'appuyant sur un long bâton et agitant une clochette pour annoncer sa présence, vivant en marge de la société, acceptant l'aumône d'un peu de pain ou de viande qu'on lui jetait de loin comme à une bête malfaisante. Image un peu romantique, certes, car bien des léproseries étaient jadis des œuvres charitables et accueillantes aux malades.

Mais la lèpre reste, de nos jours, entourée de cette crainte et de cette malédiction quasi légendaires. Elle est encore considérée comme une maladie honteuse et bien des gens la croient complétement incurable.

C'est avec ces sentiments, nous devons l'avouer, de «frousse», héritage de nos souvenirs d'enfant, que nous nous dirigions vers la Valbonne par une chaude après-midi de Pâques.

Par une route en zig-zag, à travers un pays de maquis sec et sauvage, nous suivons avec peine les inscriptions de ces petites routes secondaires. Mais quel heureux contraste lorsque, après un dernier virage, nous apercevons un vallon verdoyant orné de très grands arbres plusieurs fois centenaires et, au milieu de cette vallée, les bâtiments en carré, surmontés de toits aux tuiles multicolores, d'une chartreuse dont l'origine remonte au XIIIe siècle.

La dernière léproserie de France

Au portail en fer forgé finement ouvragé un petit écriteau discret: «Sanatorium de la Valbonne, Maladie de Hansen». Nous sommes arrivés à l'unique léproserie de France, si nous faisons abstraction du département spécial de l'Hôpital Saint-Louis, à Paris [1].

La Chartreuse de la Valbonne fut créée en 1203 par l'évêque d'Uzès et construite par les moines, maçons et charpentiers, qui déplacèrent avec la patience de ces constructeurs du moyen-âge les milliers de tonnes de pierre de taille et de poutres nécessaires pour un cloître qui a plus de 360 m de long. Supprimée à la révolution de 1790, elle fut remise en état en 1836, nous trou-

[1] Cf. «Aspect actuel du problème thérapeutique de la lèpre», par R. Chaussinand.